

Province de Québec
Ville de Saint-Basile, le 9 janvier 2017

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 9 janvier 2017, À 19H00, AU 20,
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

SONT PRÉSENTS, Madame et Messieurs les conseillers :

Denys Leclerc Claude Lefebvre
Lise Julien Gino Gagnon
Réjean Leclerc

FORMANT QUORUM, sous la présidence de Monsieur le maire Jean Poirier.

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Joanne Villeneuve, greffière

ABSENT : Paulin Leclerc, directeur général
 Yves Walsh, conseiller

001-01-2017

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, Monsieur le maire déclare la présente séance ouverte à 19h00.

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la présente séance est légalement constituée.

Attendu que l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

Adopté.

002-01-2017

PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2016

Étant donné que chacun des membres du conseil ont reçu copie des procès-verbaux des séances susmentionnées dans les délais requis, Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires aux procès-verbaux.

**COMMENTAIRE
ADOPTION**

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 12 décembre 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2966 à 2976 comportant les résolutions #260-12-2016 à #272-12-2016 inclusivement.

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2016 de la Ville de Saint-Basile est adopté tel que rédigé aux pages portant les numéros 2977 à 2982 comportant les résolutions #273-12-2016 à #281-12-2016 inclusivement.

Que le maire et la greffière sont autorisés à authentifier lesdits procès-verbaux.

Adopté.

003-01-2017

APPROBATION DES COMPTES

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la liste des chèques émis au rôle de paie, en paiement des salaires des employés, maire et conseillers de la Ville, portant les numéros 515745 à 515824 inclusivement, totalisant un montant de 53 821,18 \$ soit adoptée.

Que la liste des comptes à payer pour les chèques informatisés numéros 7995 à 8066 inclusivement, totalisant un montant de 215 341,21 \$ soit adoptée.

Que la liste des prélèvements numéro 3059 à 3074 au compte numéro 260050 de la Ville de Saint-Basile soit entérinée pour un montant de 37 543,89 \$.

Attendu qu'il est demandé au trésorier d'exiger que chacune des factures soit signée par le responsable de chacun des secteurs d'activités tel que décrété par le règlement numéro 12-2007.

Adopté.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Joanne Villeneuve, trésorière de la Ville de Saint-Basile, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses décrites par la résolution 003-01-2017 au montant de 306 706,28 \$.

Joanne Villeneuve, trésorière

004-01-2017

MODIFICATION SIGNATAIRE AUTORISÉ (N/D : 105-142)

Considérant que Monsieur Paulin Leclerc, directeur général, est absent pour une période indéterminée;

Considérant que certaines résolutions et/ou certains contrats réfèrent à la signature du directeur général;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise Madame Joanne Villeneuve secrétaire-trésorière à signer lesdits documents en remplacement de Monsieur Paulin Leclerc et ce pour la durée de son absence.

Adopté.

005-01-2017
Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile

AVIS DE MOTION

D'un règlement d'emprunt concernant des travaux d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon

Je, soussigné, Monsieur Gino Gagnon, conseiller donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement d'emprunt concernant des travaux d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon.

Et j'ai signé : _____

Monsieur Gino Gagnon, conseiller

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Dionne se présente afin de donner des spécifications sur son projet d'ébénisterie qui serait situé dans l'immeuble de Gérald Frenette. Il désire obtenir plus d'information sur la raison du refus de la Ville de Saint-Basile. Monsieur le maire explique les raisons évoquées par le conseil et prends en note les nouvelles informations données par Monsieur Dionne afin de revoir, s'il y a lieu, la décision en caucus. Un suivi sera fait éventuellement à Monsieur Dionne.

Deux (2) citoyennes sont présentent afin d'assister à la séance et de poser des questions sur les points suivants qui sont à l'ordre du jour, soit : les compteurs d'eau, l'agrandissement du Centre communautaire et le règlement sur l'épandage pour 2017.

006-01-2017

**PARTICIPATION AU PROGRAMME
« CHANGEZ D’AIR! 2.0 » (2017 - 2018 - 2019)**

Attendu que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal, qu’il nuit à la santé cardio-pulmonaire et coûte très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;

Attendu que l’édition 2012-2013 du programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! » a connu un succès impressionnant;

Attendu que l’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a l’intention, en 2017 de relancer le programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! 2.0 » pour tout le Québec, avec l’objectif de remplacer 5 000 vieux appareils de chauffage au bois par année, pour 3 années consécutives;

Attendu que qu’une remise de 300\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage conforme aux nouvelles normes sera offerte aux participants du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »;

Attendu que l’appareil à changer doit être encore utilisé, être soit dans une résidence principale ou dans une résidence secondaire. Il devra être envoyé au complet au recyclage pour en assurer son retrait définitif.

Attendu que la participation des municipalités et des villes est requise pour un montant de 150\$ pour le remplacement du vieil appareil par un nouvel appareil de chauffage au bois conforme aux normes EPA ou ACNOR B415.1;

Attendu que les manufacturiers et détaillants contribuent financièrement pour un montant de 200 \$ par vieil appareil de chauffage au bois remplacé par les participants;

Attendu que d’autres partenaires seront approchés pour contribuer financièrement à la campagne de communications, d’éducation et de sensibilisation, qui doit accompagner l’incitatif monétaire du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »;

Attendu que l’AQLPA est le gestionnaire du programme « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »;et doit administrer la base de données du programme, les ententes, les inscriptions, la campagne de communications et le versement des incitatifs;

Attendu que le programme sera relancé en 2017;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l’unanimité** des conseillers présents :

Que la Ville de Saint-Basile participe au programme de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! 2.0 »; jusqu’à concurrence de quinze (15) poêles remplacés sur son territoire.

Adopté.

007-01-2017

**DÉROGATION MINEURE : 163 RANG SAINT-GEORGES
(N/D : 102-111 ET 07-163)**

Considérant que ce conseil a pris connaissance des recommandations du C.C.U.;

Considérant que ce conseil a écouté les représentations des personnes présentes sur la dérogation mineure # 07-2016;

Considérant que toute la procédure légale a été suivie;

Considérant tous les critères à considérer;

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde pour le 163, rang Saint-Georges la demande de dérogation mineure suivante:

- d'autoriser la marge avant du bâtiment principal à 4.05 mètres au lieu de 10 mètres tel que prescrit dans le règlement de zonage # 07-2012, chapitre 6, article 6.2.2 (référence à la grille des spécifications (Zone A-25)).
- d'autoriser la superficie de 2 375.1 mètres carré au lieu de 3 000 mètres carré tel que prescrit dans le règlement de lotissement # 08-2012, chapitre 4, tableau 4.2 (superficie minimale pour terrain partiellement desservi en zone agricole).

Que l'inspecteur en bâtiment est autorisé à délivrer le permis de lotissement conformément à ladite résolution.

Adopté.

008-01-2017

**Province de Québec
MRC de Portneuf
Ville de Saint-Basile**

AVIS DE MOTION

D'un règlement décrétant des modifications au chapitre sur les animaux du RMU-2016.

Je, soussignée, Madame Lise Julien, conseillère donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, un règlement décrétant des modifications au chapitre sur les animaux du RMU-2016.

Et j'ai signé : _____

Madame Lise Julien, conseillère

009-01-2017

PLANIFICATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 (N/D : 103-100)

Attendu que le directeur général et le directeur des travaux publics ont priorisé certains travaux à réaliser;

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte la planification des travaux suivants à réaliser en 2017 :

Voirie

- scellement de fissures	10 000 \$
- lignage et marquage de rues	14 000 \$
- glissière de sécurité	7 665 \$
- asphaltage par compagnie	3 560 \$
- réparation de ponceaux	0 \$
- nettoyage des puisards	3 280 \$
- débroussaillage des abords de rues	3 000 \$
- débroussaillage avec tracteur loué	0 \$
- balayage de rues	13 000 \$
- creusage de fossés	15 000 \$
- location machinerie	2 720 \$
- achat de gravier	20 000 \$
- trottoirs et bordures	3 000 \$
- asphalte froide et pose manuelle	10 000 \$
- abat poussière	7 200 \$
- achat outils	4 000 \$

Total voirie : 116 425 \$

Que le directeur général est autorisé à faire exécuter ces dits travaux.

Attendu que ces dépenses sont autorisées dans le respect du règlement 12-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Adopté.

010-01-2017

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE
COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150 (#1209) (N/D : 208-140)**

Attendu que la Ville de Saint-Basile a pris connaissance des modalités du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC-150);

Attendu que la Ville de Saint-Basile désire présenter une demande d'aide financière auprès de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique pour la réalisation de travaux d'agrandissement du Centre communautaire Ernest-J.-Papillon – projet #1209 ;

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du PIC-150.

Adopté.

011-01-2017

**PARTICIPATION À L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT
ADAPTÉ DE PORTNEUF- ANNÉE 2017 (N/D : 603-104)**

Attendu que toute municipalité locale dont le territoire n'est pas desservi par une société de transport en commun ou par un autre organisme public de transport en commun qui assure un service de transport adapté aux personnes handicapées doit, par résolution dont copie doit être transmise au ministre des Transports du Québec, contracter avec une personne afin d'assurer aux personnes handicapées l'accès, sur son territoire, à des moyens de transport adaptés à leurs besoins (article 48,39 de la Loi sur les transports, L.R.Q. chapitre T-12);

Attendu que le Service de transport adapté de Portneuf, qui était administré jusqu'au 30 juin 2011 par la Ville de Saint Basile, est désormais pris en charge par la MRC de Portneuf, et ce, depuis le 1^{er} juillet 2011;

Attendu que l'administration et les opérations du Service de transport adapté de Portneuf ont été déléguées à la Corporation de transport régional de Portneuf (CTRP) selon une entente qui a été adoptée par le conseil des maires de la MRC de Portneuf (CR 121-06-2011) lors de sa séance régulière du 15 juin 2011;

Attendu que la Commission de développement social et économique recommande également l'adoption du plan de transport, de la tarification et des prévisions financières pour 2017;

Sur la proposition de Monsieur Claude Lefebvre, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Basile reconnaît la MRC de Portneuf comme mandataire et lui confie la signature pour et au nom de la municipalité de ladite entente qui se terminera au 31 décembre 2017.

Que la municipalité confirme également l'adoption du plan de transport adapté, de la tarification et des prévisions budgétaires 2017.

Que la municipalité confirme sa participation financière annuelle pour 2017 au montant de 5 269 \$.

Adopté.

012-01-2017

VENTE DE TERRAINS EN 2016 (N/D : 704-131)

Sur la proposition de Monsieur Denys Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile, accepte le dépôt du tableau cumulatif de la vente des terrains de la municipalité en 2016 déclarant un montant de ventes de 195 359 \$, tel que préparé par Madame Joanne Villeneuve, secrétaire-trésorière, en date du 4 janvier 2017.

Adopté.

013- 01-2017

BUDGET 2017 – DONS ET SUBVENTIONS
ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (N/D : 207-130)

Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil de la Ville de Saint-Basile autorise Paulin Leclerc, directeur général, en rapport avec le budget 2017 dons et subventions, à effectuer le paiement suite à la demande de l'organisme, comme suit :

Association des gens d'affaires	
- carte de membres	35 \$
- nouveaux arrivants	700 \$
- aide au secrétariat	500 \$
Association chasse et pêche	
- pêche en ville	200 \$
Chevaliers de Colomb Saint-Basile	
- petits voiliers (billet)	50 \$
- dépouillement arbre de Noël	1 000 \$
Club Âge d'or	
-souper des fêtes	400 \$
Commission scolaire (voyage de fin d'année)	100 \$
Défi Pierre Lavoie	1 500 \$
Divers	2 000 \$
TOTAL :	<u>6 485 \$</u>

Adopté.

014-01-2017

CONSULTATION JURIDIQUE
SERVICE DE CONSULTATION FORFAITAIRE (N/D : 105-142)

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte l'offre de Service de consultation forfaitaire proposée par l'Étude légale de Morency, société d'avocats, par Monsieur Philippe Asselin soit un service de consultation forfaitaire valable pour un (1) an, au montant de 1 000 \$, excluant taxes et déboursés et effectif à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017.

Adopté.

015-01-2017

**AUTORISATION POUR MANDATER UN SIGNATAIRE
AUPRÈS DE LA SAAQ (N/D : 402-100)**

Attendu que le conseil juge pratique de nommer un signataire permanent auprès de la Société d'assurance automobile du Québec;

Sur la proposition de Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile nomme Yves Savard, directeur des travaux publics et/ou Bruno Boivin, inspecteur en bâtiment, comme signataires auprès de la SAAQ relativement à toutes transactions concernant les véhicules appartenant à la Ville de Saint-Basile.

Attendu que le mandat doit être renouvelé à chaque début d'année.

Adopté.

RAPPORT DES COMITÉS

Les élus présents donnent un compte-rendu des comités et des dossiers pour lesquels ils sont responsables.

016-01-2017

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Sur la proposition de Monsieur Réjean Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

Que cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 20h00 et ajournée au mardi 24 janvier à 19h00.

Adopté.

Jean Poirier, maire

Joanne Villeneuve, greffière